REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215602616-20260429-2026_05_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de LA VRAIE CROIX

Séance du 29 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril, à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GUIBLIN Pascal, Maire,

Présents : P.GUIBLIN – S.ROUSSELET – P.BOUVET – M.LEFORT – S.GRAVIER – L.CELLIER – C.ROLLAND – S.SOUNDRON – L.HEYMANS – G.LE CADRE – S.DUBOT – S.TACHEAU – P.BONNIN
Convocation : le 22 avril 2026
Absents excusés : M.PRIME pouvoir donné P.BOUVET – S.DEJARDIN pouvoir donné à S.ROUSSELET
Absents : -
Secrétaire de séance : S.SOUNDRON a été désigné secrétaire de séance.

2026-05-09 : INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES PARKING ILOT JEHANNO

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est convenu de déplacer la borne recharges pour véhicules électriques et hybrides située rue du Tostal pour l'installer sur le parking Ilot Jehanno – Morbihan Énergies a fait parvenir la convention qui établit le coût comme suit :

- Montant estimatif des dépenses : 7 000 € HT
- Participation Morbihan Énergies (20%) / 1 750 €
- Reste à charge pour la commune : 5 250 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le maire à signer la convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Pascal GUIBLIN

MAIRIE DE LA VRAIE CROIX 56250 MORBIHAN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publication ou notification du